

8 Métropole et colonies

La démarche du chapitre

La démarche du chapitre correspond à la logique du programme. Ce chapitre vise à étudier la politique coloniale de la III^e République, les raisons sur lesquelles elle s'est fondée, les causes invoquées par les républicains. Le contexte international de cette politique est également étudié, ainsi que ses effets dans les territoires colonisés. Sont mis en avant l'expansion coloniale française (acteurs, motivations et territoires de la colonisation) aux pages 210-211 et 214-215. Mais aussi les débats suscités par cette politique (pp. 216-217). À cette occasion sont étudiées les causes invoquées par les républicains tels Jules Ferry. Les chocs entre puissances occasionnés par cette expansion sont analysés pp. 214, 224-225, à travers notamment le point de passage et d'ouverture « 1898 - Fachoda, le choc des impérialismes ». Le cas particulier de l'Algérie (conquête de 1830 à 1847 et organisée en départements) est traité pp. 212-213. Enfin, le fonctionnement des sociétés coloniales (affrontements, résistances, violences, négociations, contacts et échanges) est particulièrement travaillé pp. 218-219 (« 1887 - Code de l'indigénat algérien généralisé à toutes les colonies françaises »), pp. 220-221 et pp. 222-223 (« Saigon, ville coloniale »).

Pour aller plus loin

• Bibliographie

- Jean-François Klein, Pierre Singaravélou, Marie-Albane de Suremain, *Atlas des empires coloniaux, XIX^e-XX^e siècles*, Autrement, 2013.
- Pierre Singaravélou (dir.), *Les empires coloniaux (XIX^e-XX^e siècle)*, « Points Histoire », Le Seuil, 2013.
- Sylvie Thénault, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Odile Jacob, 2012.

• Films

- Alain Corneau, *Fort Saganne*, 1984.
- Med Hondo, *Sarraounia*, 1986.

pp. 208-209 Ouverture

Les documents proposés permettent d'entrer de plain-pied dans l'étude de la politique coloniale de la III^e République. L'objectif est de décrire puis de comparer les doc. 1 et 2 afin d'accrocher les élèves et de les faire réfléchir à la politique coloniale au temps de la III^e République. La carte et la frise servent de documents d'appui pour localiser et replacer dans le temps.

L'illustration de protège-cahier destinée à des écoliers nous présente un cas de conquête coloniale. Il s'agit de la difficile mise en place de l'ordre colonial français au Tonkin, en raison de nombreuses résistances et de l'opposition de la puissance chinoise à l'expansion française en Indochine. La violence coloniale est évidente sur l'image, ainsi que la supériorité technologique (illustrée par le croiseur en arrière-plan). La propagande est évidemment à souligner puisque le parti colonialiste parvient à diffuser au cœur des classes des images vues comme glorieuses de l'action française.

La carte postale de 1913 permet de complexifier la présence coloniale française avec un exemple de « mission civilisatrice » vantée par la III^e République au Congo français : le christianisme est paradoxalement un partenaire de la République dans les territoires colonisés puisqu'il permet de valoriser la culture occidentale tout en aidant au contrôle des corps et des esprits des colonisés.

Ces deux documents permettent de commencer à faire réfléchir les élèves à l'étendue spatiale de la colonisation (de l'Afrique à l'Asie) mais aussi à ses objectifs et à ses contradictions difficiles à concilier (domination par la force au service de la puissance métropolitaine/discours de mission civilisatrice).

La carte permet de localiser rapidement l'empire colonial français, et plus précisément les deux territoires présentés (Congo français et Tonkin).

La frise présente clairement l'antériorité de la colonisation au temps du « deuxième âge colonial » et son développement sous la III^e République, de la conquête de l'Algérie à la Première Guerre mondiale. Les points de passage et d'ouverture sont signalés par une vignette qui renvoie à une page du manuel.

pp. 210-211 Étude > Le second empire colonial

Grâce à cette double-page, les élèves pourront travailler sur l'expansion coloniale française (territoires, statuts, motivations démographiques et économiques, ainsi que sur les acteurs de la colonisation outre-mer). Les deux cartes montrent l'évolution entre 1870 et 1914. Le document 4 présente la distinction classique entre les « colonies d'exploitation » et les « colonies de peuplement ». Enfin, le document 2 permet de prendre conscience du sous-peuplement allogène dans les territoires colonisés, et de ses conséquences bien soulignées par le courant historiographique du *Colonial Policing* : la sous-administration et le règne de l'arbitraire. Les populations européennes sont en situation de minorité démographique mais de majorité sociologique, c'est-à-dire en situation de « domination sans hégémonie » (cf. Ranajit Guha des *Post-Colonial Studies*).

Réponses aux questions p. 211

1. En 1870, les territoires sous domination française sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, le nord de l'Algérie, une partie du Sénégal, de la Guinée, du Congo, les Comores, La Réunion, une partie de Djibouti, des comptoirs indiens, la Cochinchine et la Nouvelle-Calédonie. La majorité de ces territoires provient du premier empire colonial français. Mais depuis 1830, une lente poussée coloniale a lieu : l'Algérie a été conquise à partir de 1830, la Cochinchine, la Nouvelle-Calédonie et l'intérieur du Sénégal (expansion dirigée par Faidherbe à partir de 1855), la Guinée sous le Second Empire. La III^e République récupère donc un empire colonial.

Entre 1870 et 1914, l'empire colonial français s'étend jusqu'à atteindre 11 millions de km². Dans les années 1880-1890 a lieu une « course aux colonies » entre puissances métropolitaines. L'Afrique est particulièrement partagée. Enfin, le début du xx^e siècle est celui des dernières acquisitions. Ainsi la France récupère les territoires du sud de l'Algérie, l'Afrique occidentale française (1895), l'Afrique équatoriale française (1910), le Dahomey, le Gabon, Madagascar (1896), l'Indochine, la Tunisie (1881) et le Maroc (1912).

2. Les colonisateurs européens sont peu nombreux dans les territoires colonisés. L'empire colonial est donc sous-administré.

3. Cette mise en relation apprend à l'élève le recul nécessaire à avoir avec les représentations cartographiques de la colonisation : les figurés de surface semblent montrer une domination métropolitaine complète dans les territoires colonisés. La réalité est plus nuancée en raison du sous-peuplement européen dans les colonies. Par exemple, la vaste AOF n'est peuplée que de 20 000 Européens pour près de 9,4 millions de colonisés en 1914. Dans la réalité, l'empire a peu attiré les Européens et la domination coloniale repose surtout sur des « îlots de domination » (M. Pesek, 2006) : la domination s'appuie sur un maillage administratif lâche organisé par de rares pôles urbains et des voies de communication. Ce sont pourtant ces représentations cartographiques qui ont été diffusées par la propagande coloniale républicaine (cartes murales dans les salles de classe) et qui continuent à hanter l'imaginaire colonial européen, mais que le courant historiographique des *Colonial Studies* tente de déconstruire.

4. La domination des colonisateurs n'est pas la même partout dans l'empire français : elle est plus forte dans la colonie de peuplement algérienne que dans les nombreuses colonies d'exploitation (encore moins peuplées d'Européens). Elle est aussi plus importante dans les véritables colonies (Cochinchine ou Madagascar) que dans les protectorats (le reste de l'Indochine, la Tunisie ou le Maroc). Il faut donc souligner que l'administration française directe (dans les colonies) est associée à de l'administration française indirecte (protectorat) par l'utilisation d'élites locales entrées au service

de l'ordre colonial (exemple du Maroc où le sultan Moulay Youssef gouverne avec le résident-général français Hubert Lyautey à partir de 1912).

Synthèse

L'empire français est peu étendu en 1870. Des empires continentaux comme l'empire russe ou ottoman sont bien plus vastes. L'empire français ne réunit que 5,5 millions d'habitants sur près d'1 million de km². Les territoires sous domination française sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, le nord de l'Algérie, une partie du Sénégal, de la Guinée, du Congo, les Comores, La Réunion, une partie de Djibouti, des comptoirs indiens, la Cochinchine et la Nouvelle-Calédonie. La majorité de ces territoires provient du premier empire colonial français. Mais depuis 1830, une lente poussée coloniale a lieu : l'Algérie a été conquise à partir de 1830, la Cochinchine, la Nouvelle-Calédonie et l'intérieur du Sénégal (expansion dirigée par Faidherbe à partir de 1855), la Guinée sous le Second Empire.

En 1914, l'empire français a été multiplié par 11 (11 millions de km² pour 48 millions d'habitants). Il est le second empire colonial mondial derrière le britannique. Dans les années 1880-1890, la III^e République se lance dans une « course aux colonies » aux côtés des autres puissances métropolitaines. Enfin, le début du xx^e siècle est celui des dernières acquisitions. L'Afrique est particulièrement partagée. La France étend sa domination sur les territoires du sud de l'Algérie, l'Afrique occidentale française (1895), l'Afrique équatoriale française (1910), le Dahomey, le Gabon, Madagascar (1896), l'Indochine (organisée en Union indochinoise en 1887), la Tunisie (1881) et le Maroc (1912).

Mais la présence et la domination françaises sont complexes. Au-delà des différences de statut entre « colonie » et « protectorat » qui soulignent la diversité du système d'encadrement administratif, l'empire colonial français est affaibli par son sous-peuplement européen et son sous-encadrement administratif. La domination est finalement faiblement étatisée et ne peut pas se passer de nombreuses transactions entre colonisateurs et colonisés d'une part, et de l'usage de la violence arbitraire par une minorité manquant de légitimité et de moyens mais souhaitant maintenir son pouvoir outre-mer d'autre part.

pp. 212-213 Étude > La naissance d'une colonie de peuplement, l'Algérie

Le programme demande de travailler sur « le cas particulier de l'Algérie » (conquête de 1830 à 1847) organisée en départements français en 1848. Cette double-page y répond.

Réponses aux questions p. 213

1. La conquête est progressive : quelques territoires littoraux de 1830 à 1840, tout le nord de l'Algérie (notamment sous l'impulsion du maréchal Bugeaud) de 1840 à 1870, enfin les territoires les plus méridionaux jusqu'en 1914.

La première expédition française en 1830 n'a pas pour but de coloniser, mais plutôt de laver un affront. Puis se développe le projet de « colonisation retreinte » (contrôler des villes côtières). Mais les Français s'aperçoivent que c'est une restriction impossible stratégiquement, d'autant que plus de 10 000 Européens ont déjà migré en Algérie française en 1834 et souhaitent la conquête de la plaine de la Mitidja.

Les moyens employés sont violents. Bugeaud, formé à la guerre en 1808 en Espagne, utilise la tactique de la guérilla. Comme l'écrit Vincent Joly (*Guerres d'Afrique. 130 ans de guerres coloniales. L'expérience française*, Presses universitaires de Rennes, 2009) : « La violence est intimement liée à la colonisation ». En réponse, les musulmans utilisent le *djihad* derrière l'émir Abd el-Kader en s'appuyant notamment sur la sourate IX du Coran : « Ô croyants ! Combattez les infidèles qui vous entourent ». Certes l'islam est souvent l'« un des moteurs principaux de la résistance anticoloniale ». Mais le mot *djihad*, qui apparaît dans 35 versets du Coran, a dans 22 cas le sens d'effort général, dans 10 cas seulement celui d'action guerrière et dans 3 cas d'élévation spirituelle. Par ailleurs, le monde musulman n'a pas d'unité spirituelle. Ainsi le soulèvement djihadiste d'Abd el-Kader, simple

chef de confrérie en Algérie, est raté : Abd el-Kader échoue à créer un protonationalisme en raison de la division du Maghreb en nombreuses confréries. Il est vaincu en 1847 et exilé.

2. La violence peut prendre la forme de prise d'otages, de razzias, de destruction de récoltes, d'affamement des populations, d'« enfumage » d'opposants réfugiés dans des grottes, de bataille rangée. Mais la violence se poursuit lors de la « pacification » : pression fiscale importante, punitions collectives et arbitraires, etc. Finalement, la violence est inhérente au processus de colonisation puisqu'elle se diffuse partout, qu'il s'agisse d'une violence physique ou d'une violence symbolique.

3. La France tente d'assimiler une partie de l'Algérie en constituant trois départements en 1848 (les départements d'Oran, d'Alger et de Constantine) correspondant finalement à ce que l'on commence à appeler depuis 1839 « l'Algérie ». Elle en fait aussi une colonie de peuplement avec des colons citoyens chargés par l'État colonial de mettre en valeur le territoire et de justifier la colonisation par leur réussite.

4. La Deuxième République soutient la colonisation puisqu'elle paie les frais de transport des colons et propose des concessions à ces colons installés en Algérie. Cet accaparement des terres se fait aux dépens des autochtones repoussés souvent dans des terres moins fertiles.

5. Les musulmans ne sont pas considérés comme des citoyens mais comme des sujets de l'empire colonial français. Leur traitement est différencié et ils sont rabaissés au statut d'indigènes. Leurs droits sont donc réduits.

Synthèse

L'Algérie est progressivement dominée par la France : quelques territoires littoraux de 1830 à 1840, tout le nord de l'Algérie (notamment sous l'impulsion du maréchal Bugeaud) de 1840 à 1870, enfin les territoires les plus méridionaux jusqu'en 1914. Par cette longue conquête – qui passe par de nombreux actes de résistances, notamment ceux d'Abd el-Kader jusqu'en 1847 – l'Algérie devient un territoire marqué par la culture militaire et par sa violence.

La violence peut prendre la forme de prise d'otages, de razzias, de destruction de récoltes, d'affamement des populations, d'« enfumage » d'opposants réfugiés dans des grottes, de bataille rangée. Mais la violence se poursuit lors de la « pacification » : pression fiscale importante, punitions collectives et arbitraires, etc. Finalement, la violence est inhérente au processus de colonisation puisqu'elle se diffuse partout, qu'il s'agisse d'une violence physique ou d'une violence symbolique.

Enfin lors de la « pacification », la Deuxième République décide de transformer l'Algérie en colonie de peuplement afin de l'intégrer aux valeurs républicaines. Trois départements sont créés. Mais l'assimilation est partielle et le traitement est différencié entre les quelque 200 000 colons (citoyens, acteurs politiques et économiques de premier plan) et les indigènes ravalés au rang de dominés et resserrés dans des territoires moins fertiles. En 1865, un sénatus-consulte décide que les 2,1 millions de musulmans et les 35 000 juifs ne peuvent pas être citoyens français. En revanche, pour accroître le nombre de colons et faire correspondre le droit colonial avec le droit métropolitain, le décret Crémieux de 1870 permet aux 35 000 juifs algériens de devenir citoyens français. Mais les musulmans demeurent exclus, en attendant (selon la propagande coloniale) qu'ils adoptent les valeurs et le mode de vie français. Cette bipartition algérienne entre citoyens et indigènes sert ensuite de modèle pour les autres territoires colonisés.

pp. 214-215 Étude > Les conquêtes coloniales de la III^e République

Ces pages permettent de travailler sur « l'expansion coloniale française : les acteurs, les motivations et les territoires de la colonisation » mais aussi, par le biais du document 1, sur « les chocs entre puissances occasionnées par cette expansion » avec notamment les affrontements franco-chinois en Indochine. Par ailleurs, les documents soulignent aussi la capacité de « résistances » des colonisés et la « violence » des sociétés coloniales.

Réponses aux questions p. 215

1. L'Union indochinoise est instituée en 1887 pour réunir une colonie (la Cochinchine) et quatre protectorats (Annam, Tonkin, Cambodge, Laos) sous l'autorité française. Mais la conquête a

commencé en 1859 sous le Second Empire pour s'achever en 1907 sous la III^e République. La lutte fut intense contre la Chine d'une part, puissance traditionnelle dans la région, et contre les autorités autochtones telles que l'empereur d'Annam d'autre part.

L'Afrique a aussi été conquise lentement entre 1870 et 1912. On peut rappeler par exemple la mainmise sur la Tunisie en 1881, sur l'AOF en 1895, Madagascar en 1896, l'AEF en 1910 ou le Maroc en 1912.

2. Les éléments soulignant la grande violence sont dans le document 2 tous les mots de vocabulaire renvoyant à une violence discursive : « tuerie », « c'était plaisir de voir »..., le détachement déshumanisant de Pierre Loti devant le spectacle : animalisation et féminisation de l'autre, « on s'amusait à compter les morts », etc. Le document 5 montre que la « pacification » ne met pas fin à la violence : « après le "cessez-le-feu", on continua à tirer et de charger à la baïonnette. La répression fut impitoyable » ; les routes jalonnées de piquets surmontés de têtes ; les exécutions quasi journalières ; mise à mort arbitraire et expéditive, etc. Calixte Savaron souligne d'ailleurs que cette grande violence de la conquête et de la pacification favorise l'affirmation de nombreux mouvements de résistance.

3. Les valeurs républicaines sont rarement respectées par les soldats de la III^e République. La propagande diffuse l'idée de mission civilisatrice, de liberté, d'égalité, de fraternité, de paix assurées par la France. Dans les faits, il s'agit plutôt d'un moment d'assujettissement cruel mettant les territoires colonisés sous le « régime du sabre », c'est-à-dire sous le contrôle pragmatique des militaires. Par exemple à Madagascar, le général Gallieni a été surnommé « général Maziaka » (« cruel ») par les Malgaches en raison de la grande violence de ses pratiques.

4. Pour la période qui nous concerne (jusqu'en 1914), l'historien Vincent Joly (2009) explique qu'il y a quatre types de mouvements de résistance (qui peuvent parfois se recouper) :

- les mouvements lancés par les souverains dépossédés de leur autorité par le colonisateur (l'opposition méridionale de la reine Ranavalona III à Madagascar en 1895) ;
- les soulèvements spontanés ;
- les résistances d'origine religieuse (*djihad*...) ;
- les mouvements nationalistes du xx^e siècle.

Par exemple en Côte d'Ivoire, la résistance d'1 million de Baoulés derrière Samory (n° 3 sur la carte) est durable et prend la forme d'un combat d'embuscade dans la forêt (où les armes à feu des Français sont peu efficaces car il ne peut y avoir de salve). Les Baoulés mènent les combats sur d'étroits sentiers qui empêchent le déploiement de l'infanterie française, n'hésitent pas à utiliser la technique de la terre brûlée en abandonnant leurs villages pour des campements temporaires avec femmes et enfants afin d'affamer les troupes françaises. Pour autant la résistance de Samory est compliquée car les Baoulés ne sont pas une nation : les dissensions sont nombreuses et utilisées par les Français. Ainsi, la conquête française s'associe à une guerre civile au sein des Baoulés.

5. Les documents 4 et 5 montrent bien que la France est confrontée à une opposition durable dans les territoires colonisés. Les simples plages de couleur bleue utilisées traditionnellement sur toutes les cartes murales pour signifier la puissance impériale française ne permettent donc pas de refléter la réalité. Selon Vincent Joly (2009), la pacification n'est « jamais totalement terminée ». Ce terme de « pacification » n'est finalement qu'un élément de langage utilisé par la propagande impériale pour minimiser la capacité de résistance des sociétés colonisées.

Synthèse

Les conquêtes françaises sont progressives. L'Union indochinoise est instituée en 1887 pour réunir une colonie (la Cochinchine) et quatre protectorats (Annam, Tonkin, Cambodge, Laos) sous l'autorité française. Mais la conquête a commencé en 1859 sous le Second Empire pour s'achever en 1907 sous la III^e République. La lutte fut intense contre la Chine d'une part, puissance traditionnelle dans la région, et contre les autorités autochtones telles que l'empereur d'Annam d'autre part. L'Afrique a aussi été conquise lentement entre 1870 et 1912. On peut rappeler par exemple la mainmise sur la Tunisie en 1881, sur l'AOF en 1895, Madagascar en 1896, l'AEF en 1910 ou le Maroc en 1912. La lenteur de la conquête est tant liée à la capacité de résistance qu'à la difficulté, en métropole, de mobiliser des moyens suffisants pour justifier et accélérer cette conquête.

Ces conquêtes donnent lieu à de grandes violences. Le modèle est celui de la guérilla. Par exemple Bonhoure, le résident français au Tonkin écrit en 1885 : « Le Tonkin est une véritable Vendée où les bandes insurgées apparaissent le soir, disparaissent le matin ». Les militaires tentent alors d'être à la fois des destructeurs et des édificateurs par la stratégie de la « tache d'huile » pensée par Gallieni au début des années 1890 : il s'agit dans un premier temps d'occuper par la force un territoire en le quadrillant grâce à une administration structurée autour d'un poste militaire central bien contrôlé, puis dans un second temps de créer des écoles, marchés, dispensaires dans le pôle ainsi qu'un réseau de routes permettant de surveiller et de mettre en valeur peu à peu le territoire alentours pacifié. Cela nécessite l'usage pragmatique et arbitraire de la force et de la séduction.

Mais les résistances sont nombreuses, contrairement à ce que diffuse la propagande coloniale, qu'il s'agisse de mouvements lancés par les souverains dépossédés de leur autorité par le colonisateur (l'opposition méridionale de la reine Ranavalona III à Madagascar en 1895), de soulèvements spontanés, de résistances d'origine religieuse (*djihad...*) ou de mouvements nationalistes.

pp. 216-217 Étude > La colonisation en débat : Ferry face à la colonisation

Par ces documents, le professeur pourra faire travailler ses élèves sur « les débats suscités par cette politique » coloniale à partir d'un moment parlementaire historique et éclairant : le débat entre Ferry et Clemenceau en 1885.

Réponses aux questions p. 217

1. Jules Ferry est un député républicain et ancien président du Conseil obligé de démissionner en mars 1885 à la suite de l'évacuation de Lang Son au Tonkin sous l'effet de la pression chinoise. Ferry est un fervent partisan de la politique coloniale. Il a encouragé la mise en place du protectorat français en Tunisie (1881) ainsi que la poursuite de la colonisation au Congo et en Indochine en 1883. Le 28 juillet 1885, il prend la parole pour défendre la politique coloniale française. Georges Clemenceau est un député de la gauche radicale, adversaire de Jules Ferry. Il s'oppose à lui au sujet de la politique coloniale parce qu'il souhaite une III^e République plus morale, davantage tournée vers un réarmement national afin de vaincre l'Allemagne et de récupérer l'Alsace et la Moselle plutôt que des colonies.
2. Les trois arguments de Ferry en faveur de la colonisation sont : trouver des débouchés, civiliser, assurer la puissance de la France dans le monde.
3. Pour Clemenceau, les trois arguments de Ferry sont irrecevables. Il lui répond par trois arguments économique, culturel et politique.
4. Selon Clemenceau, l'argument civilisateur ne tient pas car les Allemands considéraient en 1870 que les Français étaient d'une race inférieure à la race allemande. Clemenceau renverse donc l'argument raciste de Ferry.
5. Clemenceau pense trouver des débouchés en France métropolitaine. Il souhaite que les impôts, mais aussi que les coûts de production et de transport diminuent en France pour permettre aux travailleurs français d'acheter les productions de l'économie française. Il rappelle que le coût élevé des expéditions militaires se répercute sur le montant des impôts prélevés aux Français.
6. La politique coloniale n'est pas en accord avec les valeurs de la III^e République : la liberté et l'égalité sont refusées aux colonisés, en raison essentiellement d'un discours raciste qui s'oppose à l'idée de fraternité.

Synthèse

	Arguments économiques	Arguments culturels	Arguments politiques
Selon Ferry	- Trouver des débouchés outre-mer afin de résoudre la crise de surproduction et de trouver une solution au protectionnisme des États-Unis.	- Coloniser par humanité afin de civiliser des races inférieures.	- Coloniser pour asseoir et maintenir le rayonnement et la puissance de la France dans le monde.
Selon Clemenceau	- Favoriser la consommation en France en réduisant les expéditions militaires outre-mer pour diminuer les impôts. - Développer les voies ferrées en France pour réduire les coûts de transports des produits vendus en France. - Réduire les coûts de production.	- Les Français sont eux-mêmes considérés comme membres d'une race inférieure par les Allemands.	- Il faut s'occuper des questions métropolitaines et européennes avant de s'occuper des questions coloniales. - L'objectif doit être la revanche contre l'Allemagne pour récupérer l'Alsace et la Moselle plutôt que des colonies.

pp. 218-219 Point de passage > Le code de l'indigénat : le règne de l'arbitraire

Le programme demande de faire travailler sur « 1887, le code de l'indigénat est généralisé à toutes les colonies françaises ». Cette double-page permettra à l'élève de comprendre ce qu'a été le code de l'indigénat, pourquoi il a été élaboré puis diffusé, et dans quelle mesure il a été critiqué.

Réponses aux questions p. 219

Parcours 1

1. Le « code de l'indigénat » (ou plutôt le « régime pénal de l'indigénat » puisque n'existe pas de livre juridique condensant le droit colonial) est institué d'abord en mai 1881 en Cochinchine puis en Algérie en juin 1881 (cf. Sylvie Thénault, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Odile Jacob, 2012). En revanche, ce régime pénal de l'indigénat est déjà appliqué officieusement en Algérie depuis la conquête de 1830. Ce code de l'indigénat donne le pouvoir aux administrateurs de réprimer les indigènes d'une manière arbitraire, sans aucune forme de procès, sans aucune sentence officielle et sans aucune durée à annoncer (en cas d'internement administratif). Il s'agit d'un régime pénal d'exception totalement arbitraire.

2. Les indigènes peuvent être punis pour divers délits et crimes, insécurité et marginalité en zone urbaine, pèlerinage à La Mecque en dehors des années autorisées, actes contre les auxiliaires de l'administration française (les élites autochtones ralliées à la colonisation française), opposition à l'autorité de l'État et conflits sur les terres et les forêts. Finalement, ce sont des faits très généraux qui peuvent être reprochés à tout opposant.

3. Le code de l'indigénat est diffusé très relativement dans les territoires colonisés : s'il est diffusé à partir de 1887 au Sénégal ou en Nouvelle-Calédonie, à partir de 1897 dans l'Annam et au Tonkin, à partir de 1898 au Cambodge, à partir de 1901 à Madagascar, à partir de 1904 en AOF et de 1910 en AEF, il est aussi aboli rapidement en 1903 en Indochine. Il faut ensuite attendre 1944 pour qu'il soit officiellement interdit en Algérie et en 1945 dans le reste de l'empire colonial. Mais comme « aux colonies, l'exception était la règle » (Sylvie Thénault, 2012), des pratiques similaires subsistent parfois malgré tout après ces dates.

4. Le journaliste du *Temps* écrit en 1909 que le code de l'indigénat a « eu sa raison d'être au lendemain de la conquête » car il a été pensé et appliqué initialement par des militaires souhaitant soumettre toute opposition lors de la prise de contrôle des territoires colonisés. Aucun texte de loi ne légalise alors officiellement l'internement administratif au début de la colonisation de l'Algérie. C'est une pratique illégale utilisée par les militaires qui devient légale *de facto*. La pratique précède donc le droit puisque l'internement administratif est officiellement prescrit à partir d'un décret de 1881. Mais la survie du code de l'indigénat souligne la fréquence des oppositions locales à la colonisation et aussi l'incapacité de la III^e République à apaiser les relations entre la métropole et les colonisés.

5. Ce pouvoir arbitraire est en désaccord avec les valeurs de la III^e République puisqu'il entre en opposition avec les idées de liberté, d'égalité juridique et de fraternité. Sa survie jusqu'en 1945 souligne l'échec du projet colonial humanitaire et civilisateur proposé par Jules Ferry en 1885.

Synthèse

Le code de l'indigénat est appliqué par les militaires d'une manière officieuse dès 1830 en Algérie mais il est officialisé en mai 1881 en Cochinchine puis en juin 1881 en Algérie. Il se diffuse ensuite dans les territoires colonisés : à partir de 1887 au Sénégal ou en Nouvelle-Calédonie, à partir de 1897 dans l'Annam et au Tonkin, à partir de 1898 au Cambodge, à partir de 1901 à Madagascar, à partir de 1904 en AOF et de 1910 en AEF.

Le code de l'indigénat instaure un régime pénal différent pour les indigènes en donnant aux administrateurs le pouvoir de réprimer les indigènes d'une manière arbitraire, sans aucune forme de procès, sans aucune sentence officielle et sans aucune durée (en cas d'internement administratif). Les indigènes peuvent être punis pour divers délits et crimes, insécurité et marginalité en zone urbaine, pèlerinage à La Mecque en dehors des années autorisées, actes contre les auxiliaires de l'administration française (les élites autochtones ralliées à la colonisation française), opposition à l'autorité de l'État et conflits sur les terres et les forêts. Finalement, ce sont des faits très généraux qui peuvent facilement être reprochés à tout opposant.

Le code de l'indigénat est peu à peu critiqué et remis en cause puisqu'il est totalement arbitraire et en contradiction avec les valeurs de la III^e République. Il est ainsi rapidement aboli en 1903 en Indochine. Malgré les débats en métropole en 1909, menés notamment par le député Albin Rozet à la Chambre des députés, il faut attendre 1944 pour qu'il soit officiellement interdit en Algérie et en 1945 dans le reste de l'empire colonial. La survie du code de l'indigénat souligne la fréquence des oppositions locales à la colonisation et aussi l'incapacité de la III^e République à apaiser les relations entre la métropole et les colonisés.

Parcours 2

Le code de l'indigénat est un régime pénal différent pour les indigènes : il donne aux administrateurs le pouvoir de réprimer les indigènes d'une manière arbitraire, sans aucune forme de procès, sans aucune sentence officielle et sans aucune durée annoncée (en cas d'internement administratif). Le code de l'indigénat est appliqué par les militaires d'une manière officieuse dès 1830 en Algérie mais il est officialisé en mai 1881 en Cochinchine puis en juin 1881 en Algérie. Il se diffuse ensuite dans les territoires colonisés : à partir de 1887 au Sénégal ou en Nouvelle-Calédonie, à partir de 1897 dans l'Annam et au Tonkin, à partir de 1898 au Cambodge, à partir de 1901 à Madagascar, à partir de 1904 en AOF et de 1910 en AEF.

Les indigènes peuvent être punis pour divers délits et crimes, insécurité et marginalité en zone urbaine, pèlerinage à La Mecque en dehors des années autorisées, actes contre les auxiliaires de l'administration française (les élites autochtones ralliées à la colonisation française), opposition à l'autorité de l'État et conflits sur les terres et les forêts (cf. chiffres des doc. 2 et 3 p. 218). Finalement, ce sont des faits très généraux qui peuvent facilement être reprochés à tout opposant.

Mais le code de l'indigénat est peu à peu critiqué et remis en cause puisqu'il est totalement arbitraire et en contradiction avec les valeurs de la III^e République. Il est ainsi rapidement aboli en 1903 en Indochine. Malgré les débats en métropole en 1909, menés notamment par le député Albin Rozet à la Chambre des députés, il faut attendre 1944 pour qu'il soit officiellement interdit en Algérie

et en 1945 dans le reste de l'Empire. La survie du code de l'indigénat souligne la fréquence des oppositions locales à la colonisation et aussi l'incapacité de la III^e République à apaiser les relations entre la métropole et les colonisés.

pp. 220-221 **Étude** > **Des sociétés coloniales hiérarchisées**

La demande du programme porte sur « le fonctionnement des sociétés coloniales (affrontements, résistances, violences, négociations, contacts et échanges ». Ces pages permettront d'y répondre.

Réponses aux questions p. 221

1. Selon ce témoignage de l'écrivain Amadou Hampâté Bâ relatant une scène de sa jeunesse vers 1910, Bandiagara comptait dix officiers et sous-officiers, un commandant de cercle, un adjoint, six ou sept agents civils français, soit au maximum dix-neuf représentants de l'ordre colonial français. Cela correspond bien au sous-encadrement administratif caractéristique de la période coloniale. Évidemment d'autres Français et Françaises pouvaient vivre dans le quartier d'habitation des blancs. Mais l'auteur n'en parle pas. Notons que la migration des femmes blanches en Afrique est plutôt datée de l'entre-deux-guerres : le climat était auparavant jugé nocif aux femmes et aux enfants européens.

2. Dès lors les Français ont besoin d'incorporer des indigènes au maintien de l'ordre dans la ville pour aider à imposer l'autorité coloniale.

3. L'État colonial crée des auxiliaires de la colonisation en fonction de ses besoins : des élites nobiliaires ralliées à la colonisation et gouvernant en bonne entente dans les protectorats (exemple du sultan Moulay Youssef et du résident-général du Maroc Lyautey), en promouvant des « évolués » autochtones, c'est-à-dire de nouvelles élites locales occidentalisées par l'école (0,5 % de la population d'AOF en 1914), en recrutant des indigènes pour maintenir l'ordre militaire (tirailleurs) ou civil (administrateurs), en utilisant un personnel domestique (boys, cuisiniers, servantes...).

4. Une entente voire une « rencontre coloniale » (Richard Price, 2006) est possible au temps de la colonisation : c'est le cas pour des femmes comme l'indique le document 2. Des métis naissent alors des unions entre indigènes et allogènes. Mais c'est aussi le cas pour des hommes incorporés politiquement, culturellement ou économiquement au nouvel ordre colonial. Enfin les enfants peuvent aussi être éduqués par l'école selon les principes républicains (doc. 6). Mais ces incorporations ne concernent qu'une minorité d'indigènes car finalement l'État colonial ne souhaite pas tant mettre en application et généraliser sa « mission civilisatrice » que former ou maintenir quelques élites permettant à la colonisation de perdurer.

5. La dénonciation de la hiérarchie des sociétés coloniales entre indigènes et colonisateurs est montrée à travers le double discours fraternel, libérateur et égalitaire diffusé par les institutions républicaines outre-mer et la réalité des colonisés : travaux forcés, racisme, pression fiscale importante, dépression/alcoolisme et surmortalité.

6. Majoritairement les indigènes sont dominés et mis à l'écart par l'ordre colonial comme le soulignent la ségrégation, la hiérarchisation professionnelle, le travail forcé (par exemple à Antsirabe à Madagascar, le premier bâtiment public date de 1903 et c'est une prison construite grâce au travail forcé). Le travail forcé n'a jamais été institué officiellement dans les territoires colonisés mais il est utilisé régulièrement dans divers chantiers.

Synthèse

Au sommet des sociétés coloniales se trouvent des Français. Ils sont tous citoyens alors que les indigènes sont des sujets de l'empire colonial. Les gros colons, administrateurs, riches commerçants, industriels, propriétaires terriens ainsi que les gradés de l'armée sont au sommet de la société blanche. Mais de nombreux blancs pauvres vivent aussi outre-mer. Ils sont nommés les « petits-blancs ». Ils occupent une place ambiguë : supérieurs politiquement et juridiquement aux colonisés, ils sont parfois inférieurs économiquement et culturellement à de nombreux indigènes.

Aux côtés des colonisateurs se trouvent des élites et auxiliaires autochtones qui soit maintiennent leur prééminence traditionnelle en se ralliant à la colonisation, soit connaissent une ascension

sociale importante grâce à la colonisation. Les statuts sont variés : des « évolués » autochtones occidentalisés par l'école aux tirailleurs sénégalais en passant par les administrateurs civils et les domestiques (boys, cuisiniers, servantes...). Mais, dans tous les cas, leur nombre est restreint (0,5 % d'évolués en AOF en 1914).

Enfin, la majorité des indigènes est dominée par les colonisateurs et séparée des quelques élites autochtones. L'essentiel des colonisés travaille dans une agriculture vivrière et dans l'élevage extensif. Ils sont exploités par le travail forcé. Mais ils subissent aussi l'autorité des élites autochtones.

pp. 222-223 Point de passage > Saigon, une ville coloniale

Le programme demande de travailler sur « Saigon, une ville coloniale ». Par une tâche complexe, des élèves pourront travailler en amont sur le sujet et quelques-uns pourront présenter au reste de la classe leur travail à l'oral.

Tâche complexe

Saigon est un pôle politique majeur puisque s'y trouvent le siège du gouvernement général où vit le résident-général de l'Union indochinoise mais aussi une importante garnison (arsenal et port de guerre). C'est également le pôle économique de l'Indochine grâce à son port de commerce, ses marchés, ses gares et à sa proximité avec la ville de Cholon, principal centre commercial du riz (document 2).

La ville se veut à l'image de la France moderne par son hippodrome où les blancs se fréquentent, son jardin botanique ou son théâtre qui propose des pièces parisiennes. Il est fréquent que les colonisateurs édifient des « îlots de blancheur » (Éric T. Jennings, *À la cure des coloniaux !*, Presses universitaires de Rennes, 2011) au milieu des territoires colonisés afin de préserver leur unité et de marquer la prééminence de leur culture sur celle des indigènes. L'entre-soi du quotidien citadin colonial favorise peu à peu la coupure entre population colonisatrice et population colonisée. Pour autant, la population vietnamienne et chinoise (essentiellement commerçante) est très majoritaire à Saigon.

La vie urbaine est marquée par la ségrégation entre populations colonisée et colonisatrice. La majorité des colonisateurs blancs vit à Saigon (11 % d'Européens). Rares sont ceux qui résident à Cholon (0,15 % d'Européens). Certains quartiers sont réservés aux blancs, notamment à côté du Gouvernement général et de la cathédrale. Si des contacts existent entre populations, ils sont souvent marqués par la domination des colonisateurs sur les colonisés (doc. 6, domestiques, etc.). En revanche, les relations sont plus équilibrées par exemple entre les riches commerçants chinois et les colonisateurs.

pp. 224-225 Point de passage > Le choc des impérialismes : Fachoda et le Maroc

D'après le programme, un temps doit être consacré à : « 1898 - Fachoda, le choc des impérialismes ». Nous avons décidé d'associer à ce point de passage les tensions liées à la colonisation du Maroc parce qu'elles sont en partie dans la continuité de la crise de Fachoda, mais aussi parce que cela permet de les relier aux « chocs entre puissances occasionnés par cette expansion » et de faciliter pour le professeur et les élèves le lien avec le chapitre suivant sur la Première Guerre mondiale.

Réponses aux questions p. 225

Parcours 1

1. Fachoda est au cœur des ambitions coloniales françaises et britanniques car les Français souhaitent poursuivre leur colonisation africaine selon un axe ouest-est permettant de relier l'embouchure du Congo à la mer Rouge, tandis que les Britanniques suivent un axe de développement nord-sud, de l'Égypte au Cap. Le choc entre les deux impérialismes a lieu à Fachoda, en 1898, sur les bords du Nil.

2. L'image d'Épinal donne un récit positif, pacifiste et nationaliste de l'expédition du capitaine Marchand, tandis que le récit anglais reconstitué à partir d'une lettre du général Kitchener dénonce une violation des droits naturels de l'Égypte (colonie britannique) à contrôler le Nil.
3. Cet incident franco-britannique a été généré par les ambitions politiques des deux métropoles concurrentes. C'est la diplomatie qui va permettre d'apaiser les tensions entre les deux puissances rivales : la France cède à Fachoda mais obtient en contrepartie le soutien du Royaume-Uni pour l'affaire marocaine.
4. L'Espagne, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France sont des puissances colonisatrices en tension au sujet du Maroc. L'Espagne y a des intérêts démographiques importants, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France des intérêts économiques. Par ailleurs s'ajoute pour la France l'intérêt géopolitique de protéger la frontière occidentale algérienne de toute présence allemande. Dans la continuité de l'incident de Fachoda a été signée l'Entente cordiale entre la France et le Royaume-Uni en 1904. Logiquement, les Britanniques, qui se méfient de la puissance allemande ascendante, accordent leur soutien au projet français de colonisation du Maroc.
5. La crise diplomatique entre l'Allemagne et la France est résolue sans guerre. En 1904, la France propose au sultan Abd al-Aziz, très endetté, un prêt et des réformes économiques et sociales (premier pas vers un futur protectorat). La France est alors alliée à l'Espagne et au Royaume-Uni. Mais les Allemands ne veulent pas laisser faire : en 1905, le Kaiser fait un discours à Tanger en faveur de l'autonomie marocaine... Pour résoudre les tensions internes au Maroc, le traité d'Algésiras de 1905 confie à la France le pouvoir de police dans 8 villes marocaines. Mais en 1911, la France déploie ses troupes dans d'autres villes. Les Allemands réagissent mais, isolés, finissent par accepter l'idée de protectorat français sur le Maroc en 1912.
6. C'est par l'échec français à Fachoda que la France récupère durablement le soutien britannique contre les projets coloniaux allemands. Finalement, l'échec de Fachoda mène au succès français au Maroc.

Synthèse

Au temps de l'incident de Fachoda	Fachoda est au cœur des ambitions coloniales françaises et britanniques car les Français souhaitent poursuivre leur colonisation africaine selon un axe ouest-est permettent de relier l'embouchure du Congo à la mer Rouge, tandis que les Britanniques suivent un axe de développement nord-sud, de l'Égypte au Cap. Le choc entre les deux impérialismes a lieu à Fachoda, en 1898, sur les bords du Nil. + récits tirés des documents 2 et 3.
Lors de la crise du Maroc	La France cède à Fachoda mais obtient en contrepartie le soutien du Royaume-Uni pour l'affaire marocaine. L'Allemagne (raisons économiques) et la France (raisons économiques et stratégiques) sont des puissances colonisatrices en tension au sujet du Maroc. La crise diplomatique entre l'Allemagne et la France est résolue sans guerre. En 1904, la France propose au sultan Abd al-Aziz, très endetté, un prêt et des réformes économiques et sociales. La France est alors alliée à l'Espagne et au Royaume-Uni. Mais les Allemands ne veulent pas laisser faire : en 1905, le Kaiser fait un discours à Tanger en faveur de l'autonomie marocaine... Pour résoudre les tensions internes au Maroc, le traité d'Algésiras de 1905 confie à la France le pouvoir de police dans 8 villes marocaines. Mais en 1911, la France déploie ses troupes dans d'autres villes. Les Allemands réagissent mais, isolés, finissent par accepter l'idée de protectorat français sur le Maroc en 1912 (accord entre Lyautey et Moulay Youssef).

Parcours 2

On constate à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle d'importantes ambitions coloniales européennes pour des raisons géopolitiques, économiques ou démographiques. Par exemple, les Français souhaitent poursuivre leur colonisation africaine selon un axe ouest-est permettent de relier l'embouchure du Congo à la mer Rouge, tandis que les Britanniques suivent un axe de

développement nord-sud, de l'Égypte au Cap. De leur côté, les Espagnols tentent une colonisation de proximité tandis que les Allemands cherchent à s'implanter tardivement au nord de l'Afrique.

Le choc entre les deux impérialismes franco-britanniques a lieu à Fachoda, en 1898, sur les bords du Nil. Chaque camp donne une image positive de sa colonisation. Par exemple, l'image d'Épinal française propose un récit pacifiste et nationaliste de l'expédition du capitaine Marchand tandis que le récit anglais reconstitué à partir d'une lettre du général Kitchener dénonce une violation des droits naturels de l'Égypte (colonie britannique) à contrôler le Nil. Cet incident franco-britannique a été généré par les ambitions politiques des deux métropoles concurrentes. Mais la diplomatie va permettre d'apaiser les tensions entre les deux puissances rivales : la France cède à Fachoda sans aller jusqu'au conflit armé.

Cependant, la France obtient en contrepartie le soutien du Royaume-Uni pour l'affaire marocaine. L'Allemagne (raisons économiques) et la France (raisons économiques et stratégiques) sont des puissances colonisatrices en tension au sujet du Maroc, l'un des derniers territoires encore libres en Afrique. En 1904, La France propose au sultan Abd al-Aziz, très endetté, un prêt et des réformes économiques et sociales. La France est alors alliée à l'Espagne et au Royaume-Uni. Mais les Allemands ne se laissent pas faire : en 1905, Guillaume II fait un discours à Tanger en faveur de l'autonomie marocaine... Pour résoudre les tensions internes au Maroc, le traité d'Algésiras de 1905 confie à la France le pouvoir de police dans 8 villes marocaines. Mais en 1911, la France déploie ses troupes dans d'autres villes. Les Allemands réagissent mais, isolés, finissent par accepter l'idée de protectorat français sur le Maroc en 1912 (accord entre Lyautey et Moulay Youssef). La crise diplomatique entre l'Allemagne et la France est finalement résolue sans guerre. Toutefois, la crise marocaine prépare les deux puissances rivales à un affrontement prochain, peut-être en Europe.

pp. 228-231 Exercices BAC

p. 228 Analyse de documents > L'expansion coloniale française

1. Le document 1 est un extrait de discours prononcé à Paris le 18 mai 1879 par Victor Hugo (biographie p. 107 et documents pp. 164-165) et transcrit dans *Actes et Paroles* en 1875. Le document 2 est la une d'un supplément illustré du *Petit Journal* du dimanche 20 novembre 1898. Ces deux sources ont donc été produites pendant la « course aux colonies ». Plus précisément, le document 2 renvoie à la crise de Fachoda.
2. Victor Hugo justifie la colonisation en produisant un discours infériorisant et raciste de l'Afrique et des Africains (« monceau inerte et passif », « l'Afrique n'a pas d'histoire », « barbarie », « sauvagerie »).
3. Il tente de justifier la colonisation européenne par une mission civilisatrice : « d'un côté toute la civilisation et de l'autre toute la barbarie », « on voit les points où germeront des villes », « cet univers, qui effrayait les Romains, attire les Français », « apportez la concorde », « pour la charrue », « pour le commerce », « pour l'industrie », « pour la fraternité », « faites des routes, faites des ports, faites des villes ; croissez, cultivez, colonisez, multipliez ».
4. Dans le document 2 sont représentées deux allégories de la France (le petit chaperon rouge) et du Royaume-Uni (le loup déguisé en mère-grand) inspirées du conte de Charles Perrault. « Fachoda » est notée sur la galette tandis qu'« Albion » est indiquée sur le bouclier au pied du lit. L'arrière-plan représente un paysage égyptien, alors contrôlé par les Britanniques. Cette illustration dénonce la naïveté de la politique coloniale française par rapport à l'art de la dissimulation et la perfidie britanniques.
5. Ces deux documents montrent que la colonisation provoque une compétition et des tensions entre puissances : un discours nationaliste est produit. La prise de possession de l'Afrique par les puissances européennes apparaît à de nombreux acteurs de l'époque imprégnés de racisme comme naturelle, évidente (« Emparez-vous de cette terre. Prenez-la. À qui ? À personne » écrit Hugo). Les lecteurs du *Petit Journal* sont aussi incités à refuser l'offre diplomatique du Royaume-Uni en 1898 au

sujet de Fachoda. Comme l'explique l'historien Gérard Noiriel (2007), la III^e République s'est érigée autour du « nous » national en infériorisant et dénigrant l'« Autre » étranger, quel qu'il soit.

6. Finalement, l'expansion coloniale se fonde sur un discours infériorisant autrui et sur la volonté de mener à bien une « mission civilisatrice ». Mais cette « course aux colonies » provoque une compétition et des tensions entre puissances.

p. 229 Analyse de documents > La colonisation et les valeurs républicaines françaises

1. Le document 1 est la couverture d'un cahier scolaire français dessiné par G. Daschner vers 1900. Le document 2 est une source officielle : un extrait de la loi du 21 décembre 1897 sur la liste des infractions spécifiques au code de l'indigénat en Algérie. Il s'agit en somme du code de l'indigénat mis à jour en 1897. Ces deux documents ont été produits dans une période de « pacification » des territoires colonisés. L'objectif est donc de faire accepter les conquêtes aux Français et de maintenir l'ordre outre-mer.

2. Le document 1 est une œuvre de propagande destinée à montrer que les Français sont engagés dans l'entreprise coloniale depuis le xvi^e siècle (cf. navire à gauche, soldat du xvii^e siècle, soldat du xviii^e siècle, soldat du xix^e siècle sur le canot à côté de Marianne). L'allégorie de la France porte un écu où sont notés « progrès, civilisation, commerce », véritable programme pacifiste et protecteur de la mission civilisatrice. Sur la rive, les peuples extra-européens attendent, passifs et comblés par le débarquement français. Tous les territoires colonisés sont représentés. Ainsi, les écoliers de la III^e République pourront apprendre la propagande colonialiste.

3. Document 1 : « progrès, civilisation, commerce », pacifisme, couronne de laurier et rameau d'olivier, calme et sérénité des colonisés et des colonisateurs.

Document 2 : « article 21. Négligence ou refus d'envoyer un enfant d'âge scolaire à l'école primaire, quand l'école est située à moins de 3 km et qu'il n'est pas présenté d'excuse valable. »

4. L'essentiel du document 2 révèle la réalité du quotidien colonial : une violence qui s'immisce partout et une répression arbitraire (voir tous les articles). Il y a donc un écart entre le discours colonialiste positif et la dure réalité coloniale.

5. Comme l'explique l'historien Valentin Mudimbé, *The Invention of Africa*, 1994, des clichés sur les Européens et les Africains sont diffusés au temps de la colonisation. Une véritable domination discursive se met en place. On observe finalement une « racialisation » des rapports sociaux qui renverse totalement le discours colonialiste diffusé officiellement par la III^e République.

p. 230 Question problématisée > Quelle est la politique coloniale de la III^e République ?

1. Introduction

La III^e République hérite d'un empire colonial en 1870. Elle l'accepte et développe une politique coloniale intense destinée, dans un premier temps, à compenser la défaite de 1870-1871 face à l'Allemagne et la perte de l'Alsace et de la Moselle. De 1870 à 1914, la métropole va tenter d'appliquer un programme colonialiste dans les territoires colonisés, des Antilles à l'Asie, en passant par l'Afrique et les territoires du Pacifique. Il faut donc étudier les objectifs affichés et voir dans quelle mesure ils sont atteints.

Quelle est la politique coloniale de la III^e République ?

2. **Partie I.** La politique coloniale repose sur des fondements : une mission civilisatrice, une culture raciste et une volonté impérialiste.

La « mission civilisatrice » caractéristique de la III^e République a été proposée dans des termes clairs par Jules Ferry en 1885 lors de sa prise de parole pour défendre la politique coloniale française. La mission civilisatrice est une théorie selon laquelle des races supérieures doivent civiliser des races inférieures. Cette doctrine devient la politique officielle de la République sous l'influence du puissant député et ministre. Elle est alors partiellement appliquée sous la forme de la politique scolaire, de la politique sanitaire ou de la politique de mise en valeur des territoires ruraux (irrigation...) ou urbains (construction de ports, de gares, de voies ferrées...).

Mais cette politique est imprégnée de racisme. Les termes employés par Jules Ferry en 1885 sont clairs : « les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures... elles ont le devoir de civiliser les races inférieures ». Cette appréhension infériorisante d'autrui est fréquente à l'époque : Victor Hugo n'hésite pas alors à qualifier l'espace africain de « barbarie » dans un discours de 1879. Les colonisés et futurs colonisés sont déshumanisés. Ce que n'acceptent pas certains Français comme Georges Clemenceau.

Le projet n'est pas seulement civilisateur. Il est aussi impérialiste puisqu'il s'agit, par la colonisation, d'assurer des débouchés aux productions industrielles françaises, mais aussi de trouver des matières premières bon marché pour les consommateurs métropolitains. La colonisation est aussi perçue comme un acte de compensation de la défaite de 1870-1871 menant à la perte de l'Alsace et de la Moselle. Finalement, l'objectif est la domination économique, culturelle et politique de la métropole sur les territoires colonisés.

Partie II. Cette politique, appuyée sur de tels objectifs, donne lieu à une grande expansion coloniale.

En Asie, la conquête est progressive et violente car les Français doivent faire face à l'opposition de la Chine, à la concurrence britannique et à la résistance des populations autochtones. Ainsi l'essentiel de l'Inde revient finalement au Royaume-Uni tandis que la conquête de l'Indochine (Union indochinoise instituée en 1887) suit trois étapes : la Cochinchine et le sud du Cambodge de 1859 à 1873, l'Annam et le Tonkin entre 1883 et 1885, le nord du Cambodge et le Laos entre 1893 et 1907. Mais la France doit parfois reculer face à la détermination des adversaires : ainsi en 1885, les troupes françaises sont obligées d'évacuer Lang Song (au nord du Tonkin) sous la pression militaire chinoise. Bonhure, le résident français au Tonkin, écrit en 1885 : « Le Tonkin est une véritable Vendée où les bandes insurgées apparaissent le soir, disparaissent le matin ».

L'Afrique subsaharienne ne se livre pas aux Français sans combats, contrairement à ce que pouvait imaginer Victor Hugo. La conquête de l'AOF (1895), de l'AEF (1910) ou de Madagascar est difficile. Les colonisés résistent, qu'il s'agisse par exemple de la reine Ranavalona III à Madagascar ou de Samory en Côte d'Ivoire. La lenteur de la conquête est tant liée à la capacité de résistance qu'à la difficulté, en métropole, de mobiliser des moyens suffisants pour justifier et accélérer cette conquête. Les militaires tentent alors d'être à la fois des destructeurs et des édificateurs par la stratégie de la « tache d'huile » pensée par Gallieni : il s'agit dans un premier temps d'occuper par la force un territoire en le quadrillant grâce à une administration structurée autour d'un poste militaire central bien contrôlé, puis dans un second temps de créer des écoles, marchés, dispensaires dans le pôle ainsi qu'un réseau de routes permettant de surveiller et de mettre en valeur peu à peu le territoire alentours pacifié. Cela nécessite l'usage pragmatique et arbitraire de la force et de la séduction.

Enfin l'Afrique du Nord est aussi difficilement conquise et pacifiée. En Algérie, la Kabylie se révolte en 1871 sous la direction du chef religieux El-Mokrani afin de refuser la politique d'assimilation mise en place par la III^e République et par les colons. Les appels au *djihad* se multiplient. Mais la France parvient à maintenir l'ordre puis à étendre son influence sur la Tunisie (protectorat en 1881) et sur le Maroc (protectorat en 1912). Toutefois le Maroc n'est en réalité jamais totalement pacifié puisque de nombreuses oppositions subsistent, particulièrement au nord et au sud du territoire.

Partie III. Finalement, la politique coloniale est éloignée du simple discours colonialiste. Elle donne lieu localement à une politique entre violence et échanges.

La violence est quotidienne comme le prouve le code de l'indigénat, officialisé en 1881 mais appliqué officieusement depuis les années 1830 en Algérie. Ce régime pénal de l'indigénat permet à tout administrateur de sanctionner arbitrairement un indigène au nom du maintien de l'ordre. Il est diffusé peu à peu aux autres territoires colonisés à partir de 1887. En somme, les sociétés coloniales sont très hiérarchisées (entre citoyens et sujets) et très violentes.

Mais des lieux sont propices à la rencontre coloniale entre colonisateurs et colonisés : les pôles urbains. Certes le rapport de force est souvent déséquilibré en faveur des colonisateurs mais de riches marchands vietnamiens parviennent par exemple à tisser des liens avec des colonisateurs à Saïgon. Des échanges économiques se multiplient et le métissage démographique ou culturel se répand.

Toutefois la rencontre est limitée. Elle concerne surtout les élites colonisées et les élites colonisatrices (exemple du sultan marocain Moulay Youssef et du résident-général français Lyautey). Quelques colonisés acculturés par l'école accèdent au statut d'« évolués » mais ils sont toujours minoritaires (0,5 % de la population en AOF en 1914). Par ailleurs la ségrégation raciale, sociale et spatiale reste très forte. Ces évolués sont régulièrement confrontés à un plafond de verre : leur ascension sociale est souvent freinée par l'administration et par les colons français.

p. 231 Question problématisée > Comment fonctionnent les sociétés coloniales dans l'empire français de 1870 à 1914 ?

Partie I. La « pacification » des sociétés coloniales est sans fin, entre la période de la conquête et les nombreux moments de résistance à cette conquête.

La violence des conquêtes est importante des deux côtés. En Asie, la conquête est progressive et violente car les Français doivent faire face à l'opposition de la Chine, à la concurrence britannique et à la résistance des populations autochtones. Ainsi l'essentiel de l'Inde revient finalement au Royaume-Uni tandis que la conquête de l'Indochine (Union indochinoise instituée en 1887) suit trois étapes : la Cochinchine et le sud du Cambodge de 1859 à 1873, l'Annam et le Tonkin entre 1883 et 1885, le nord du Cambodge et le Laos entre 1893 et 1907. Mais la France doit parfois reculer face à la détermination des adversaires : ainsi en 1885, les troupes françaises sont obligées d'évacuer Lang Song (au nord du Tonkin) sous la pression militaire chinoise. Bonheure, le résident français au Tonkin écrit en 1885 : « Le Tonkin est une véritable Vendée où les bandes insurgées apparaissent le soir, disparaissent le matin ». L'Afrique ne se livre pas aux Français sans de rudes combats. La conquête de l'AOF (1895), de l'AEF (1910) ou de Madagascar est difficile.

Les colonisés résistent, qu'il s'agisse par exemple de la reine Ranavalona III à Madagascar. Par exemple en Côte d'Ivoire, la résistance d'1 million de Baoulés derrière Samory est durable et prend la forme d'un combat d'embuscade dans la forêt (où les armes à feu des Français sont peu efficaces car il ne peut y avoir de salve). Les Baoulés mènent les combats sur d'étroits sentiers qui empêchent le déploiement de l'infanterie française, n'hésitent pas à utiliser la technique de la terre brûlée en abandonnant leurs villages pour des campements temporaires avec femmes et enfants afin d'affamer les troupes françaises. Pour autant la résistance de Samory est compliquée car les Baoulés ne sont pas une nation : les dissensions sont nombreuses et utilisées par les Français. Ainsi la conquête française s'associe à une guerre civile au sein des Baoulés.

Par ailleurs de nombreux actes de résistance à la conquête ont lieu. *Les élèves pourront utiliser les documents 4, 5, 6 p. 215 sur la résistance en Afrique et le document 1 p. 214 sur la résistance en Asie, symbolisée par la difficile conquête de l'Indochine.*

Partie II. Une violence quotidienne se met en place une fois la conquête achevée. Les colonisés sont infériorisés et exploités.

La violence est quotidienne comme le prouve le code de l'indigénat, officialisé en 1881 mais appliqué officieusement depuis les années 1830 en Algérie. Ce régime pénal de l'indigénat permet à tout administrateur de sanctionner arbitrairement un indigène au nom du maintien de l'ordre. Il est diffusé peu à peu aux autres territoires colonisés à partir de 1887. En somme, les sociétés coloniales sont très racialisées (entre citoyens et sujets) et très violentes. De nombreux indigènes sont internés administrativement sans connaître ni la cause ni la durée de leur enfermement. Au quotidien, la violence raciste psychologique et physique à l'égard des indigènes est autorisée.

Par ailleurs, les colonisés sont très majoritairement exploités. Les ressources naturelles sont pillées par les colonisateurs tandis que le travail forcé est régulièrement imposé par les entreprises métropolitaines afin d'utiliser une main-d'œuvre peu coûteuse et corvéable à merci. Par exemple en 1899-1900, la III^e République ordonne le partage de l'AEF en 40 concessions territoriales mises en valeur par des entreprises qui reçoivent le monopole de l'exploitation de matières premières (bois, ivoire...) dans les territoires concédés. L'avantage pour l'État français est que la mise en valeur du territoire lui coûte peu. Mais les agents commerciaux n'hésitent pas à imposer le travail forcé pour rentrer dans leurs frais et faire des bénéfices. Les produits exportés sont transformés en métropole

puis diffusés dans le monde entier, au bénéfice des entreprises, des colonisateurs et des métropolitains. L'historienne Catherine Coquery-Vidrovitch parle d'« économie prédatrice ».

Partie III. Mais une rencontre coloniale est possible.

Malgré la violence régulière et quotidienne, ce sont des sociétés en contact. Des lieux sont propices à la rencontre coloniale entre colonisateurs et colonisés : les pôles urbains. Certes le rapport de force est souvent déséquilibré en faveur des colonisateurs, mais de riches marchands vietnamiens parviennent par exemple à tisser des liens avec des colonisateurs à Saïgon (voir pp. 222-223). Des échanges économiques se multiplient et le métissage démographique ou culturel se répand. Par exemple en 1890, environ 18 % du vin importé en métropole provient des colonies. Mais en 1913, c'est environ 58 % du vin importé en métropole qui est issu des colonies (grâce à de nombreuses vignes plantées notamment en Algérie).

Toutefois la rencontre est limitée. Elle concerne surtout les élites colonisées et les élites colonisatrices (exemple du sultan marocain Moulay Youssef et du résident-général français Lyautey). Quelques colonisés acculturés par l'école accèdent au statut d'« évolués » mais ils sont toujours minoritaires (0,5 % de la population en AOF en 1914). L'acculturation est limitée. Par ailleurs la ségrégation raciale, sociale et spatiale reste très forte. Ces évolués sont régulièrement confrontés à un plafond de verre : leur ascension sociale est souvent freinée par l'administration et par les colons français.